



Le 11 décembre 2020

En raison des recommandations BCE émises dans le contexte de la pandémie Covid, Crédit agricole SA a été conduit à ne pas verser le dividende qu'il avait annoncé le 14 février 2020.

Cette absence de distribution ne permet pas aux Caisses régionales de Crédit Agricole mutuel de recevoir en 2020 via ce dividende le fruit de leur contribution au résultat 2019 de Crédit Agricole SA, créant une distorsion forte dans le modèle économique interne du groupe Crédit agricole.

Aussi, l'assemblée générale de la SAS Rue la Boétie, actionnaire majoritaire de Crédit agricole SA détenu conjointement par lesdites Caisses régionales, a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle sur ses ressources et équivalente au dividende Crédit agricole SA que ces Caisses auraient reçu au 2<sup>ème</sup> trimestre, si le dividende annoncé par Crédit agricole SA avait été versé.

Cette distribution sera enregistrée en PNB dans les comptes sociaux du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 de la Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel d'Ille et Vilaine pour un montant de 24,4 M€.

En raison d'un écart entre les normes françaises et les normes IFRS, cette opération sera en revanche neutre sur le PNB consolidé de la Caisse régionale, ainsi que sur ses capitaux propres IFRS.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine  
Société coopérative de crédit à capital variable  
Siège social : 4, rue Louis Braille - Saint-Jacques de la Lande  
CS 64017 – 35040 Rennes Cedex  
SIREN : 775 590 847 RCS RENNES  
Code NAF 6419Z

Retrouvez toutes les informations financières réglementaires sur <https://www.credit-agricole.fr/co-illeetvilaine/particulier.html>, rubrique Informations réglementées.  
Contact Relation Investisseurs: Arnaud DOUARD, [arnaud.douard@co-illeetvilaine.fr](mailto:arnaud.douard@co-illeetvilaine.fr), 02 99 03 36 42.